

de santé le 16 mai 1841. Con-ciller général de 1836 à 1848, il s'occupa beaucoup d'agriculture et d'élevage, spécialement de la race bovine.

ROBINEAU DE BOUGON (JOSEPH-MICHEL-FÉLIX-VINCENT), député de 1834 à 1837, né à Bouguenais (Loire-Inférieure) le 8 février 1773, mort à une date inconnue, appartenant à l'armée, la quitta avec le grade de capitaine, et devint colonel de la garde nationale de Nantes. Propriétaire dans cette ville, il fut élu, le 21 juin 1831, député du 5^e collège de la Loire-Inférieure (Châteaubriant), par 61 voix (104 votants, 150 inscrits), contre 40 à M. de la Haye-Jousselin. Il siégea dans les rangs du tiers-parti avec lequel il vota jusqu'aux élections de 1837, et ne se représenta plus.

ROBINET (CHARLES-FRANÇOIS, CHEVALIER), député au Corps législatif en l'an XIII, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 25 novembre 1734, mort à Rennes le 27 septembre 1810, « fils de Jean Robinet et de Louise de Châteaugiron », était, au moment de la Révolution, avocat au parlement de Bretagne et commissaire des Etats pour la navigation intérieure. Il devint juge et président du tribunal du district, et, sous le Directoire, président de la cour criminelle d'Ille-et-Vilaine. Nommé membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, il fut élu, le quatrième jour complémentaire de l'an XIII, par le Sénat conservateur, député d'Ille-et-Vilaine au Corps législatif. Créé chevalier de l'Empire le 25 mars 1810, il mourut peu après, l'année même de sa sortie du Corps législatif.

ROBINET. — Voy. LA SERVE (DE).

ROBIOU. — Voy. LAVRIGNAIS (DE).

ROBOUAM (PIERRE-FRANÇOIS), député en 1791, né à Verruys (Deux-Sèvres) le 12 février 1753, mort à Bressuire (Deux-Sèvres) le 7 avril 1835, était, à la Révolution, cultivateur et régisseur à la Forêt-sur-Sèvre. Partisan des idées nouvelles, il devint (1790) président du district de Châtillon-sur-Sèvre, et fut élu, le 6 septembre 1791, député des Deux-Sèvres à l'Assemblée législative, le 6^e sur 7, par 189 voix sur 299 votants. Il fit partie du comité de liquidation, vota avec la majorité, et ne joua qu'un rôle effacé. En octobre 1792, il fut dénoncé à la Convention par la commune de Paris pour avoir, étant membre du comité de liquidation, favorisé les intérêts d'un groupe de pensionnaires de la maison du roi, moyennant une somme de cinq cents louis; une lettre relatant cette offre avait été trouvée dans les papiers secrets des Tuileries. Défendu à la tribune par son compatriote Jard-Panvilliers, Robouam n'en fut pas moins jeté en prison, d'où il ne sortit qu'après le 9 thermidor. Juge de paix de la Forêt-sur-Sèvres en 1797, il se montra favorable au coup d'Etat de brumaire, fut nommé, en germinal an VIII, membre du conseil général des Deux-Sèvres, assista au sacre de l'empereur (2 décembre 1804), fut confirmé dans ses fonctions de juge de paix, et siégea au conseil général jusqu'à la première Restauration.

ROCA (JULIEN), député en 1789, né à Prades (Pyrénées-Orientales) le 8 janvier 1745, mort à une date inconnue, bourgeois et rentier dans sa ville natale, fut élu, le 30 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la province de Roussillon. Il prêta le serment du Jeu de

paume, fut membre du comité des subsistances et du comité des finances, mais ne joua qu'un rôle effacé à la Constituante. Son nom n'est cité au *Moniteur*. Etranger à la vie politique après la session, il fut nommé conseiller d'arrondissement sous le gouvernement consulaire.

ROCCI (JEAN-ETIENNE-GUIDO-MARIE), député au Corps législatif en l'an XIII, né à Turin (Italie) le 12 septembre 1770, mort à une date inconnue, fut d'abord secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, puis membre du gouvernement provisoire du Piémont, juge au tribunal civil de l'Éridan, membre de la commune, du gouvernement et de la chambre des comptes, et enfin juge à la cour d'appel. Elu, le troisième jour complémentaire de l'an XIII, par le Sénat conservateur, député du département du Pô au Corps législatif, il en sortit en 1806, et fut appelé, le 10 juin 1811, aux fonctions de conseiller à la cour impériale de Turin.

ROCHAMBEAU (AUGUSTE-PHILIPPE-DOXATIEN VIMEUR, MARQUIS DE), pair de France, né à Paris le 20 janvier 1787, mort au château de Rochambeau (Loir-et-Cher) le 3 février 1868, petit-fils du maréchal de Rochambeau, entra dans la marine, comme aspirant, en mai 1801, et fit l'expédition de Salut-Domingue, au cours de laquelle il mérita, par sa bravoure, le grade d'enseigne. A son retour en France, il s'engagea, comme simple soldat, dans la 3^e demi-brigade d'infanterie légère, devint rapidement sous-lieutenant, et passa avec ce grade au 1^{er} chasseurs à cheval en 1801. Il assista aux campagnes de 1805 et de 1806, fut fait lieutenant après Eylau au 2^e chasseurs à cheval, devint, sur la recommandation d'Exelmans, aide-de-camp de Murat, reçut la croix de la Légion d'honneur après Friedland, et suivit Murat à Naples. Capitaine en 1809, chef d'escadron à la prise de Capri, colonel en 1810, il abandonna le roi de Naples quand celui-ci tourna ses armes contre la France, et donna sa démission. En 1816, il fut chargé de l'organisation du 7^e régiment de chasseurs à cheval. Mais il quitta de nouveau le service et se retira dans ses propriétés. Conseiller municipal de Vendôme, conseiller général de Loir-et-Cher, il s'occupait principalement d'agriculture et vivait en dehors des agitations politiques, quand il fut nommé pair de France le 11 septembre 1835. Il ne se fit pas remarquer à la Chambre haute, où il vota avec la majorité, et rentra définitivement dans la vie privée à la révolution de 1848.

ROCHE (JULIEN), député de 1881 à 1883, né à Saint-Etienne (Loire) le 22 mai 1811, neveu d'un ancien évêque de Gap, fit ses études au collège Stanislas et son droit à Paris. Inscrit au barreau de Lyon, il prit part aux luttes de l'opposition démocratique contre l'Empire, et se présenta en 1868, sans être élu, comme candidat indépendant, au conseil général de l'Ardèche. Rédacteur en chef du journal *l'Ardèche* (1870), il applaudit à la révolution du 4 septembre, devint secrétaire général de la préfecture à Privas, et se porta, sans succès, candidat aux élections pour l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, dans le département de l'Ardèche; il échoua, avec toute la liste républicaine, et n'obtint que 26,000 voix. Révoqué, puis réintégré, au mois de mai suivant, comme secrétaire général de la préfecture du Var, il dut encore abandonner ses fonctions administratives en 1873, et se consacra tout entier au journalisme, d'abord

dans les départements du Jura et de la Savoie, puis à Paris, où il collabora au *Petit Parisien*, au *Siccle* et au *Rappel*. Aux élections du 4 octobre 1877, M. J. Roche se présenta à la députation dans l'arrondissement de Largentière, et essaya un nouvel échec. Appelé par M. Clémenceau à contribuer à la fondation de la *Justice*, il y défendit les idées radicales, se fit élire, comme républicain intransigeant, en 1879, conseiller municipal de Paris pour le quartier de Bercy, siégea au conseil dans le groupe de l'autonomie communale, et prit une part importante aux délibérations. Rapporteur du budget des cultes de la ville de Paris, il conclut au rejet absolu de toute subvention. Il présenta aussi un rapport remarqué sur les immeubles appartenant à la ville et occupés gratuitement par les congrégations. Réélu, le 9 janvier 1881, il devint vice-président du conseil municipal. Lors des élections législatives du 21 août suivant, M. Jules Roche fut envoyé à la Chambre des députés par l'arrondissement de Draguignan (Var), avec 7,072 voix (13,553 votants, 26,171 inscrits), contre 3,387 à M. Félix Anglès et 2,704 à M. Ferdinand Bertin. Il avait posé, en même temps, sa candidature radicale socialiste dans deux autres circonscriptions, la 1^{re} de Privas, où il réunit, sans être élu, 4,273 voix, contre 6,618 au candidat opportuniste, M. Chalanet, et la 12^e arrondissement de Paris, où il obtint 3,847 voix, contre 7,942 au député sortant, réélu, M. Creppo, 1,029 à M. Harry et 558 à M. Franeau. Il prit place, tout d'abord, à l'extrême gauche, et vota d'accord avec M. Clémenceau, pour la séparation de l'Église et de l'État, et pour toutes les motions radicales. Il débata à la tribune le 5 mars 1882, dans la discussion de la loi des maires, pour réclamer l'application de cette loi à la ville de Paris. Précédemment, il avait élaboré une proposition tendant à la suppression du budget des cultes, à la dispersion des congrégations religieuses, et à la sécularisation de leurs biens, et une autre, réclamant l'abrogation des lois qui ont établi des archevêchés et des évêchés en dehors de ceux fixés par le Concordat. Constamment choisi pour faire partie de la commission du budget, il fut rapporteur du budget des cultes, de celui de l'instruction publique, et enfin rapporteur général du budget (juin 1885), ainsi que d'autres lois financières. En mars 1882, il proposa, par voie d'amendements, une série de réductions au budget des cultes : ces réductions eussent porté de 42 millions à 8. Il fut également chargé du rapport sur le projet de loi tendant à allouer des indemnités et pensions viagères aux victimes du 2 décembre. Il commença alors à se séparer de ses amis de l'extrême gauche sur la question de l'organisation judiciaire : s'étant déclaré, en 1883, partisan du maintien de l'inamovibilité, contrairement aux opinions qu'il avait soutenues à la Chambre l'année précédente, M. Jules Roche se rapprocha de l'Union républicaine, prit part (1884) à la discussion du projet de loi sur l'instruction primaire, soutint le système de M. Paul Bert, puis se rallia bientôt sans réserve à la politique opportuniste, et vota les crédits de l'expédition du Tonkin. Il avait quitté la *Justice* pour collaborer à la *République française*. Aux élections du 4 octobre 1885, ce fut comme candidat du parti modéré qu'il se porta à la fois dans la Savoie, dans l'Ardeche, dans la Seine et dans le Var : l'Ardeche lui donna 39,168 voix (88,137 votants), la Seine 100,206 voix (431,011 votants), et le Var 11,942 (54,669 votants). Il ne fut élu

que dans la Savoie, le 4^e et dernier, par 29,120 suffrages, sur 53,829 votants et 67,617 inscrits. Pendant cette législature, M. Jules Roche s'occupa presque exclusivement de questions d'affaires et de finances. Il parla (juin 1887) contre une réforme prématurée de la contribution foncière des propriétés bâties et des portes et fenêtres ; demanda (10 mars 1888) l'ajournement des réformes financières jusqu'à présentation de lois spéciales ; fut rapporteur du projet de loi sur l'Exposition universelle de 1889. Rapporteur du budget de 1889, et nommé, cette dernière année, président de la commission chargée de l'examen de la loi de finances de 1890, il soutint de ses votes les cabinets Rouvier et Tirard, et se prononça, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

ROCHE (GEORGES-CASIMIR), député de 1882 à 1889, né à Poitiers (Vienne) le 2 juillet 1836, étudia le droit et se fit recevoir avocat. Inscrit au barreau de Rochefort, il se présenta à plusieurs reprises dans cet arrondissement comme candidat bonapartiste et échoua successivement : le 20 février 1876, avec 6,407 voix contre 6,241 à l'élu républicain, M. Bethmont ; le 14 octobre 1877, avec 7,003 voix, contre 7,726 au député sortant, réélu, et le 12 décembre 1880, avec 4,181 voix contre 9,277 au même concurrent, encore réélu. Il s'agissait alors de remplacer ce dernier, démissionnaire. Élu, le 14 mars 1882, au second tour de scrutin, député de l'arrondissement de Rochefort, par 5,591 voix (14,407 votants, 19,355 inscrits), contre 5,257 à M. Paul Rouvier et 3,495 à M. Gustave Bichon, radical, en remplacement de M. Bethmont, il prit place à droite, dans le groupe de l'Appel au peuple, se prononça contre les divers ministères de la législature et contre les crédits du Tonkin ; il déposa, en décembre 1883, un amendement tendant à admettre les femmes commerçantes aux élections des juges consulaires, et parut plusieurs fois à la tribune, où il prononça des discours remarquables. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de la Charente-Inférieure, il fut élu député de ce département, le 3^e sur 7, par 62,260 voix (124,616 votants, 143,670 inscrits). Il suivit la même ligne politique que précédemment, fit une active opposition au gouvernement républicain, adhéra au programme boulangiste, et, en dernier lieu, s'abstint sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), et vota pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

ROCHEBOUET (GAETAN DE GRIMAUDET DE), ministre de la Guerre, né à Angers (Maine-et-Loire) le 16 mars 1813, entra à l'École polytechnique, en sortit sous-lieutenant d'artillerie en 1833, devint lieutenant en 1835, capitaine en 1841, chef d'escadron en 1849, manifesta des sentiments conservateurs très prononcés, soutint la politique de l'Élysée et prêta son concours à l'accomplissement du coup d'État et à la ré-

pression des tentatives de résistance républicaine. Officier de la Légion d'honneur le 12 décembre 1851, en récompense de son zèle, il fut successivement promu lieutenant-colonel du 14^e régiment d'artillerie à cheval (8 janvier 1853), colonel (5 septembre 1854), général de brigade (25 juin 1859), et commandant de l'artillerie de la garde impériale dans la campagne d'Italie. Le 1^{er} mars 1867, il fut nommé général de division, et, le 23 janvier 1871, sous le ministère de Broglie, il reçut le commandement du 18^e corps, en garnison à Bordeaux. Il n'avait occupé encore aucun poste politique, mais ses préférences monarchiques et impérialistes étaient connues lorsque le maréchal de Mac-Mahon, après l'échec des élections du 14 octobre 1877, songea à remplacer le cabinet de Broglie par un ministère pris en dehors du parlement. Le général de Rochebouët fut appelé à Paris par le chef de l'Etat et reçut de lui, avec le portefeuille de la Guerre, la présidence d'un cabinet nouveau composé de M. de Banneville, ancien ambassadeur à Vienne, aux Affaires étrangères; de M. Faye, astronome, membre de l'Institut, à l'Instruction publique; de M. Lepellotier, conseiller à la cour de Cassation, à la Justice; de M. Welche, préfet du Nord, à l'Intérieur; de M. Dutilleul, ancien député conservateur, aux Finances; de M. Ozemo, haut fonctionnaire du ministère du Commerce, à l'Agriculture; du contre-amiral Roussin à la Marine, et de M. Graëff, inspecteur général des ponts et chaussées, aux Travaux publics. Ce ministère extra-parlementaire occupa le pouvoir du 23 novembre au 12 décembre 1877. Le programme dont M. de Rochebouët donna lecture aux Chambres ne visait que les questions d'affaires; mais l'avènement au pouvoir du général et de ses collègues était l'indice d'une résistance nouvelle aux manifestations du suffrage universel, et la Chambre des députés y vit une pensée à peine déguisée de coup d'Etat; elle répondit séance tenante par un ordre du jour de défiance exprimant la volonté arrêtée de n'entretenir aucune relation avec les nouveaux ministres. Bientôt la divulgation de certains préparatifs militaires paraissant avoir pour objet l'organisation d'un coup de force, vint mettre le comble aux embarras de la situation; le cabinet de Rochebouët décida de se retirer pour faire place au ministère parlementaire de Dufaure. Le général reprit son commandement à Bordeaux, et s'efforça, dans la visite officielle qu'il fit au jour de l'an 1878 à M. Fourcaud, maire de la ville et sénateur, de dissiper les bruits qui avaient couru sur les tendances de sa courte administration. Au mois de mars 1879, M. de Rochebouët fut compris dans le vote de félicitation adopté par la majorité de la Chambre et affiché par son ordre dans toutes les communes de France; il fut admis au cadre de réserve en mars 1878. Grand officier de la Légion d'honneur depuis le 20 avril 1871, commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, etc.

ROCHEBRUNE (AMABLE DRUGIER, BARON DE), député en 1789, né à Saint-Flour (Cantal) en 1747, mort à une date inconnue, ancien officier au régiment de cavalerie du Dauphin, fut élu, le 28 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage de Saint-Flour. Il fit partie du comité des finances, parla sur le rachat des redevances, défendit la municipalité de Nîmes, présenta des observations sur les dépenses et chercha à démontrer que l'Assemblée avait gaspillé plus de 500 millions. Il

combattit le projet sur les honneurs à rendre à Mirabeau et protesta contre le reconsement. Il éulgra après la session.

ROCHECHOUART (AIMERY-LOUIS-ROGER, COMTE DE), député en 1789, né le 15 novembre 1711, mort le 7 juillet 1791, avait pris part aux campagnes de la guerre de Sept ans et était maréchal de camp à l'époque de la Révolution. Après avoir fait partie de l'Assemblée des notables en 1787, il fut élu, le 16 mai 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par la ville de Paris. Libéral, imbu des idées humanitaires en vogue à la fin du XVIII^e siècle, il fut l'un des sept membres de la noblesse qui se réunirent les premiers au tiers état, et signa la lettre, rendue publique, que ces députés écrivirent pour expliquer leur conduite. Il s'associa à la nuit du 4 août, mais la marche des événements refroidit son zèle. Il cessa de siéger à la Constituante, et mourut avant la fin de la session.

ROCHECHOUART (DE). — Voy. MORTIMART (DUCS, MARQUIS ET COMTES DE).

ROCHEFORT (VICTOR-HENRI, MARQUIS DE ROCHEFORT-LA-CAY, dit HENRI), député au Corps législatif de 1869 à 1870, membre du gouvernement de la Défense nationale, représentant en 1871, député de 1885 à 1886, né à Paris le 30 janvier 1831, fils du marquis Claude-Louis-Marie de Rochefort-Lacay, qui s'occupa de littérature dramatique et donna un grand nombre de vaudevilles sous le nom d'Edmond Rochefort, fit ses études au collège Saint-Louis, s'essaya à la poésie dès les bancs du collège, et composa pour un concours des jeux floraux une pièce de vers en l'honneur de la Vierge, que ses adversaires se sont donné fréquemment la satisfaction de reproduire. Après avoir commencé des études médicales qu'il interrompit presque aussitôt, M. Henri Rochefort fut admis, comme expéditionnaire, dans les bureaux de l'Hôtel de ville. Il fut employé, vers la même époque, par Eugène de Mirecourt, à divers travaux, collabora à la seconde édition du *Dictionnaire de la conversation*, et se consacra définitivement au journalisme. Fondateur en 1858, avec Jules Vallès, de la *Chronique parisienne*, feuille littéraire qui vécut peu, il donna à plusieurs journaux des comptes-rendus de théâtres, et entra au *Charivari*. Il remplit pendant quelque temps les fonctions de sous-inspecteur des beaux-arts de la ville de Paris, et quitta cet emploi en 1861 pour se livrer exclusivement à ses occupations littéraires. Il appartient, avec un succès de plus en plus marqué, au *Nain Jaune* de M. Aurélien Scholl (1863), au *Figaro* hebdomadaire, au *Soleil*, où il fut chargé pendant un an de la chronique, à l'*Événement* de Villemeillant, et au *Figaro* quotidien; il s'était fait, d'autre part, au théâtre, une situation comme vaudevilliste, et avait donné aux Folies-Dramatiques: *Un Monsieur bien mis*; aux Bouffes-Parisiens: *Le Petit Cousin*, *Un premier Avril*; au Vaudeville: les *Roueries d'une ingénue*, *Sanvé, mon Dieu! La Confession d'un enfant du siècle*; au Palais-Royal: *Je suis mon fils*, *Un homme du Sud*, *la Foire aux grotesques*; aux Variétés: *Une Martingale*, *Nos petites faiblesses*, les *Secrets du grand Albert*, la *Vieillesse de Brividi*, etc. Très assidu à l'Hôtel des Ventes, il y trouva à la fois le sujet d'une pièce, représentée également au Palais-Royal, et la matière d'une série de feuilletons pour le *Charivari*. Mais lieu-

tôt sa collaboration au *Figaro*, très appréciée du public, et qui jusque-là s'était bornée à la critique légère des hommes et des choses de la vie parisienne, tourna insensiblement à la satire de plus en plus vive du régime impérial. Le gouvernement n'épargna au *Figaro* ni les faveurs administratives ni les condamnations judiciaires; mais la vogue du chroniqueur ne fit que s'accroître, et trois volumes parus sous ce titre général : les *Français de la décadence*, et formés des principaux articles de M. H. Rochefort, établirent définitivement sa réputation de polémiste. L'administration exigea son départ du *Figaro*. M. H. Rochefort songea alors à avoir un journal à lui seul, un organe personnel hebdomadaire; ce fut la *Lanterne*, qui ne put paraître, l'autorisation préalable ayant été refusée, qu'en vertu de la loi nouvelle sur la presse; le premier numéro fut lancé le 1^{er} juin 1868, il excita une curiosité universelle. La *Lanterne* dut lutter contre une série de mesures des plus hostiles de la part du pouvoir. Mais ces rigueurs augmentèrent dans une proposition même le succès de la publication; chaque livraisons, dont le tirage était rapidement épuisé, fut réimprimée plusieurs fois. Le onzième numéro de la *Lanterne* fut saisi, et l'auteur, traduit devant les tribunaux, se vit condamner à un an de prison, dix mille francs d'amende, un an de privation des droits civils et politiques (13 août 1868); cette condamnation fut renouvelée pour le numéro suivant. La *Lanterne* parut dès lors à Bruxelles, et bien que la vente en fût rigoureusement interdite en France, elle continua à avoir dans toute l'Europe une immense circulation, non sans avoir suscité, dans le même format et avec des titres plus ou moins analogues, une multitude de concurrences, de plagiat et de parodies. Violamment attaqué dans un factum de MM. Stamir et Marchal, l'auteur de la *Lanterne* s'en prit à l'imprimeur, et se porta sur lui à des voies de fait pour lesquelles il fut encore condamné à quatre mois de prison. Réfugié en Belgique, il eut plusieurs duels avec des adversaires politiques, notamment avec M. Ernest Baroche; précédemment, il s'était rencontré avec un officier espagnol à propos d'un article sur la reine d'Espagne, puis avec le prince Achille Murat et avec M. Paul de Casagnac. En 1869, les électeurs riveaux de Paris songèrent à poser sa candidature au Corps législatif; après avoir échoué, le 24 mai, dans la 7^e circonscription de la Seine, avec 14,780 voix contre 18,317 à l'élu, M. Jules Favre, il profita de l'option de Gambetta pour les Bouches-du-Rhône, et se représenta dans la 1^{re} circonscription de la Seine, le 22 novembre; il fut élu député par 17,978 voix (31,461 votants, 46,911 inscrits), contre 13,445 à M. Carnot et 2,767 à M. Terme. Pendant la période électorale, le «*Lanterne*», comme on l'appelait, n'avait pas hésité à rentrer en France, bravant l'exécution des jugements prononcés contre lui. Arrêté à la frontière par l'autorité judiciaire, il reçut, par ordre de l'empereur, un sauf-conduit pour venir à Paris, où il assista à plusieurs réunions radicales et révolutionnaires. Il se déclara pour le mandat impératif. Il accepta d'ailleurs de prêter le serment exigé par la loi, et siégea à l'extrême-gauche, à côté de F.-V. Raspail, et en dehors de l'opposition démocratique modérée. Le 3 décembre 1870, il demanda pour la première fois la parole; on s'attendait à quelque éclat; il se contenta de réclamer pour la garde nationale les postes militaires du Corps législatif. Il continua d'ailleurs d'organiser et

de présider mainte réunion populaire, notamment à Belleville, où il fit décider la fondation d'un journal qui s'intitulera le *Marseillaise*, et dont l'administrateur, Millière, le rédacteur en chef, Rochefort, et les principaux rédacteurs furent soumis au vote des assistants. Les polémiques extrêmement vives de ce journal entraînèrent, entre M. H. Rochefort et le prince Pierre Bonaparte (F. ce nom), un échange de provocations, au cours desquelles M. Victor Noir fut tué par le prince, à Auteuil, d'un coup de revolver (10 janvier 1870). A la Chambre, Rochefort monta à la tribune, le lendemain, et fut rappelé à l'ordre après ces paroles : «*Je me demande, devant un fait comme celui d'hier, si nous sommes en présence des Bonaparte ou des Borgia. J'invite tous les citoyens à s'armer et à se faire justice eux-mêmes.*» D'un autre côté, le *Marseillaise* publia une série d'articles violents, à la suite desquels non seulement le journal fut saisi, mais le rédacteur en chef se vit l'objet d'une demande en autorisation de poursuites présentée à la Chambre par le procureur général. L'autorisation fut accordée à la majorité de 222 voix contre 31, et M. H. Rochefort, traduit devant le tribunal correctionnel (22 janvier 1870), fut condamné par défaut à six mois de prison et 3,000 francs d'amende. L'opposition s'émut et interpella le gouvernement, qui obtint le vote de l'ordre du jour et fit procéder, le soir même, à l'arrestation du pamphlétaire. Il fut conduit à Sainte-Pélagie, fut appelé à déposer (23 mars) devant la Haute-Cour de justice de Tours, dans les débats de l'affaire Pierre Bonaparte, fut réintégré dans sa prison, et dut suspendre la publication de la *Marseillaise*, dont tous les rédacteurs étaient alors incarcérés. Elle reparut au lendemain du 4 septembre, tandis que l'écrivain était appelé à faire partie du gouvernement de la Défense nationale. Il se montra, au début, en parfaite communauté d'idées avec ses collègues, et déclara même, à la suite d'un article du général Cluseret, qu'il restait désormais étranger à la feuille qu'il avait fondée. Il résista aux instances de Florens qui le pressait de donner sa démission de membre du gouvernement, eut avec M. Félix Pyat, rédacteur en chef du *Combat*, à propos de la capitulation de Bazaine, un débat personnel des plus vifs, et se retira, après la tentative insurrectionnelle du 31 octobre, où il n'avait joué, d'ailleurs, qu'un rôle très secondaire. Il resta président de la commission des barricades, dont la direction lui avait été confiée le 19 septembre. Puis, le 1^{er} février 1871, il fonda, en vue des élections prochaines pour l'Assemblée nationale, un nouveau journal radical que Louis Blanc lui conseilla d'appeler le *Mot d'Ordre*. Eh, le 8 février, représentant de la Seine, le 6^e sur 43, par 165,670 voix (323,970 votants, 517,858 inscrits), il se rendit à Bordeaux, prit place à la gauche radicale, vota contre les préliminaires de paix et donna sa démission aussitôt après, pour se rendre à Paris, où il s'occupa de la direction de son journal. Au début de l'insurrection communaliste du 18 mars, il prit parti pour le comité central, et dirigea contre le gouvernement de Thiers des attaques réitérées, qu'il ne ménagea pas non plus à la Commune. Le *Mot d'Ordre* ayant cessé de paraître vers le 15 mai, M. H. Rochefort n'attendit pas l'entrée des troupes de Versailles à Paris pour tenter de passer en Belgique; mais il fut arrêté le 20 mai à Meaux, et conduit à Versailles, où il fut détenu préventivement pendant plusieurs mois. Le 20 septembre, le 3^e conseil de guerre

la condamnation à la déportation dans une enceinte fortifiée. Des pressantes sollicitations de Victor Hugo auprès de M. Thiers pour obtenir une commutation de peine restèrent sans résultat ; toutefois il ne fut pas embarqué pour la Nouvelle-Calédonie, et le gouvernement se contenta de l'interner au fort Boyard, puis à la citadelle de Saint-Martin de Ré ; en novembre 1872, il contracta un mariage *in extremis* avec Mlle Renaud, dont il avait eu plusieurs enfants et qui mourut quelques jours plus tard. Après le 21 mai 1873, et malgré de nouvelles démarches de Victor Hugo, M. de Broglie décida que la condamnation dont M. H. Rochefort avait été l'objet serait exécutée. Arrivé à Nouméa le 8 décembre 1873, M. Rochefort se fixa à la presqu'île Ducos, dans la vallée de Numbo ; mais on apprit, au bout de quelques mois, qu'il avait réussi, avec MM. Pascal Groussot, O. Paris, Jourde, Baillière et Granthille, à s'évader et à gagner au large un navire américain qui les débarqua à San Francisco (20 mars 1874). Il ne fit qu'un court séjour dans cette ville, se rendit à Londres, puis à Genève, où il reprit la publication de la *Lanterne*. Bientôt après, il envoya à divers organes français du parti républicain avancé des chroniques et des articles signés soit d'une initiale, soit d'un emblème, soit d'un pseudonyme ; il collabora ainsi à la *Lanterne* quotidienne de M. Mayer, au *Mot d'Ordre*, au *Rappel*, etc. Dans ce dernier journal, il publia trois romans : les *Dépravés* (1875), les *Naufragés* (1876), et le *Palefrenier* (1880). Il donna aussi de fréquents articles au journal les *Droits de l'Homme*, pour lequel il écrivit un nouveau feuilleton, *L'Aurore boréale* ; le journal fut supprimé à cause de lui. Le nom de M. H. Rochefort revint souvent dans les discussions qui provoquèrent les premiers décrets d'amnistie ; toutefois, ses amis n'essayèrent point de poser sa candidature. A partir de 1879, il avait pris vivement parti contre l'opportunisme préconisé par Gambetta ; il apporta bientôt à le combattre la même ardeur qu'il avait mise naguère à attaquer l'empire. En 1880, quel que temps avant l'amnistie, le fils de M. Rochefort fut, dans une manifestation, maltraité par des gardiens de la paix ; le pamphlétaire en rendit responsable M. Andrieux et provoqua non seulement le préfet de police, mais le beau-frère de celui-ci, M. Kœchlin, avec qui il eut une rencontre (3 juin), près de Coppet, en Suisse ; il reçut un coup d'épée dans la poitrine. Le 12 juillet, il retourna à Paris en vertu de l'amnistie. Sans retard, il s'entendit avec M. E. Mayer pour fonder l'*Intransigeant*, journal radical, dont il resta depuis le rédacteur en chef et le directeur politique. Il y mena des polémiques qui firent grand bruit, notamment contre le général de Cissey, commandant du 11^e corps ; il fut condamné à 4,000 francs d'amende et 8,000 francs de dommages-intérêts. En mars 1881, un article sur la *Revanche des Nihilistes* lui valut une nouvelle condamnation (1,000 francs d'amende). Au mois de décembre suivant, le procès en diffamation que lui intenta M. Roustan, consul général à Tunis, devant la cour d'assises de Paris, se termina par un acquittement. En octobre 1884, il eut un duel avec M. Fournier, capitaine de frégate, au sujet du traité avec la Chine. Jusqu'aux élections générales de 1885, M. H. Rochefort avait décliné toute candidature législative ; le 4 octobre, l'*Intransigeant* patronna une liste radicale et socialiste où figurait son rédacteur en chef ; celui-ci, qui était

porté à la fois par le *Cri du Peuple* et le « comité central », fut élu, au scrutin de ballottage (18 octobre), le 33^e et dernier de la liste, par 249,134 voix (113,886 votants, 561,333 inscrits). Il prit place à l'extrême-gauche, avec laquelle il vota dans les premiers temps de la législature, notamment contre les crédits du Tonkin. Personnellement, son principal acte fut la présentation d'une proposition d'amnistie (15 janvier 1886) ; l'urgence fut votée, mais, la proposition elle-même ayant été repoussée dans la séance du 6 février, M. H. Rochefort donna sa démission de député deux jours après. Il fut remplacé, le 2 mai suivant, par M. Gaudier, partisan du général Boulanger, alors ministre de la Guerre, il se prononça plus ouvertement encore pour lui en 1888, fit de son journal, au moment de la constitution du parti boulangiste, l'organe officiel de ce parti, et s'attacha étroitement à sa fortune. Ses polémiques furent plus ardentes que jamais contre les principaux représentants de l'opportunisme et du radicalisme. En avril 1889, il suivit le général Boulanger d'abord à Bruxelles, ensuite à Londres, où il se fixa. Traduit avec le général et M. Dillon, devant le Sénat constitué en haute cour de justice, sous l'inculpation d'un complot « ayant pour but soit de détruire ou de changer le gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité constitutionnelle », M. H. Rochefort fut condamné, par contumace, à la déportation dans une enceinte fortifiée. Il continua d'habiter Londres, d'où il envoyait chaque jour son article à l'*Intransigeant*.

ROCHEGUDE (HENRY-PASCAL DE), député en 1789, membre de la Convention, né à Albi (Tarn) le 18 décembre 1741, mort à Albi le 16 mars 1831, « fils de noble Pascal, seigneur de Rochegude, et de dame Rosa de Caubettes », appartenait à la marine du roi, et parvint au grade de capitaine de vaisseau. Élu, le 26 mars 1789, député suppléant de la noblesse aux États-Généraux par la sénéchaussée de Carcassonne, il fut admis à siéger, le 10 février 1790, en remplacement de M. de Badens, démissionnaire. Il opina avec les réformateurs les plus modérés, et fut réélu, le 6 septembre 1792, député du Tarn à la Convention nationale, le 8 sur 9, par 213 voix (418 votants). M. de Rochegude opina avec la droite « pour la détention et le bannissement de Louis XVI », fut menacé en 1793 de poursuites auxquelles il échappa, s'occupa de linguistique avec Raynouard, et représenta (23 vendémiaire an IV), au Conseil des Cinq-Cents, le département de la Somme, qui lui avait donné 191 voix (315 votants). Il appartenait à cette assemblée jusqu'en l'an V, fut promu contre-amiral, et ayant pris sa retraite, passa les dernières années de sa vie à Albi. Il légua à sa ville natale la riche bibliothèque qu'il y avait formée, et un capital de 30,000 fr. pour assurer le traitement du bibliothécaire.

ROCHEGUDE (AMANS-JOSEPH-MARIE DE ROBERT D'AQUERIA, MARQUIS DE), député de 1827 à 1830, né à Avignon (Vaucluse) le 9 janvier 1782, mort à Avignon le 21 mars 1863, « fils de Louis-Joseph-Jean-Marie-Dominique Robert, titré marquis d'Aquéria, chevalier seigneur de Rochegude, Albagnanet, etc. », lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Angélique-Gabrielle de Peillon », entra au service en 1814 dans les chevau-légers de la

maison du roi. Pendant les Cent-Jours, il s'enrôla dans les volontaires royalistes et chercha à rejoindre le duc d'Angoulême. Nommé, en 1816, capitaine au 3^e régiment d'infanterie de la garde royale, il devint, en 1826, chef de bataillon au 13^e de ligne, et fut élu, le 24 novembre 1827, député du grand collège de Vaucluse, par 55 voix (83 votants, 122 inscrits), contre 28 à M. de Cambis, et réélu, le 19 juillet 1830, par 75 voix (79 votants, 122 inscrits); il prit place à l'extrême droite et repoussa l'Adresse des 221. Il donna sa démission après les événements de juillet, et fut remplacé, le 13 novembre suivant, par M. de Cambis. Chevalier de la Légion d'honneur du 4 novembre 1829.

ROCHEMONT (DE). — Voy. LEBRUN.

ROCHEMORE (ANNE-JOACHIM-JOSEPH, MARQUIS DE), député de 1821 à 1827, né à Nîmes (Gard) le 24 juillet 1766, mort à Orbec (Calvados) le 6 juillet 1853, « fils de M. Alexandre-Pierre de Rochemore, chevalier, marquis de Rochemore-Saint-Cosme, seigneur de Bigourden, Fontcouverte, Masblanc, Montredon et autres lieux, et de Marie-Madeleine-Barbe de Voglé », entra de bonne heure dans l'armée, fut lieutenant au régiment Royal-Cravates, devint aide-de-camp du maréchal de Broglie en 1791, et colonel de cavalerie l'année suivante. Puis il émigra, et fit toutes les campagnes de l'armée des princes jusqu'en 1793. Il entra en France à l'époque du Consulat, et vécut retiré pendant toute la durée de l'empire; à la Restauration, il fut nommé 1^{er} lieutenant aux chevaux-légers du roi, maréchal de camp et maître des cérémonies. En 1815, il eut le commandement militaire du département de la Sarthe. Chevalier de Saint-Louis et membre de la Légion d'honneur, il fut successivement élu député du grand collège d'Indre-et-Loire, le 8 mai 1821, en remplacement de M. de la Bourdonnaye, qui avait opté pour Maine-et-Loire, par 148 voix (160 votants); le 16 mai 1822, par 138 voix (227 votants, 275 inscrits), et le 6 mars 1824, par 117 voix (201 votants, 246 inscrits). Il prit place parmi les ministériels et vota pour toutes les lois d'exception. Il était aussi conseiller général. Il quitta le parlement aux élections générales de 1827, et fut admis à la retraite, comme maréchal de camp, le 4 août 1833.

ROCHEMURE (JEAN-XAVIER-VICTOR-CHARLES PAGES DE LATOUR, COMTE DE), député au Corps législatif de 1852 à 1870, né à Largentière (Ardèche) le 17 octobre 1818, mort à Paris le 23 octobre 1870, propriétaire, maire de Largentière, conseiller général de cette ville et chevalier de la Légion d'honneur, fut candidat officiel au Corps législatif dans la 2^e circonscription de l'Ardèche, et fut successivement élu député, le 29 février 1852, par 22,276 voix (22,337 votants, 31,874 inscrits); le 22 juin 1857, par 24,826 voix (24,892 votants, 30,714 inscrits); le 1^{er} juin 1863, par 16,104 voix (21,555 votants, 30,608 inscrits), contre 5,401 à M. Mathien, candidat de l'opposition; le 24 mai 1869, par 13,503 voix (23,025 votants, 32,119 inscrits), contre 9,468 à M. Destremx, candidat de l'opposition. M. de Rochemure ne cessa de voter avec la majorité dynastique et se prononça pour la guerre contre la Prusse. Il mourut trois mois après.

ROCHEPLATTE (FLEURIZEL-LOUIS DROUIN, COMTE DE), député de 1820 à 1827, né à Aulnay-

la-Rivière (Loiret) le 17 janvier 1797, mort à Orléans (Loiret) le 5 janvier 1852, propriétaire à Orléans, maire de cette ville en 1820, et chevalier de la Légion d'honneur, fut successivement élu député du grand collège du Loiret, le 13 novembre 1820, par 190 voix (314 votants, 356 inscrits); le 16 mai 1822, par 201 voix (306 votants, 356 inscrits); le 6 mars 1824, par 213 voix (271 votants, 322 inscrits). M. de Rocheplatte présida en outre le collège électoral d'Orléans en 1824. Royaliste convaincu, il vota avec la majorité ministérielle, se prononça pour les lois d'exception, et quitta la vie politique aux élections de 1827.

ROCHERULLÉ. — Voy. DESLONGRAIS.

ROCHET (JOSEPH-CLAUDE), député de 1835 à 1849, né à Lyon (Rhône) le 1^{er} juillet 1807, mort à Lyon le 30 mai 1888, entra de bonne heure dans l'industrie, et dirigea, de 1869 à 1873, un atelier de tissage. Choisi en 1871 comme administrateur délégué de la Société civile de tissage de Lyon dissoute en 1873, il devint, en 1877, l'un des fondateurs du syndicat des tisseurs. Nommé conseiller municipal de Lyon en novembre 1873, et successivement réélu en 1877, en 1881 et en 1884, adjoint à la mairie centrale, administrateur de l'école municipale de tissage, du Mont-de-Piétié, de la caisse d'épargne, du bureau de bienfaisance, et membre influent du comité radical de Lyon, il fut porté, le 4 octobre 1885, sur la liste radicale du Rhône, et fut élu, le 10^e sur 11, au second tour de scrutin, par 86,294 voix (136,430 votants, 178,887 inscrits). Il prit place au groupe radical progressiste, vota l'expulsion des princes, et, décédé en mai 1888, fut remplacé, le 8 juillet suivant, par M. Cheplé.

ROCHETAILLÉE (DE). — Voy. ERAUDY.

ROCHETTE (CHARLES-LOUIS-ERNEST POIGTEVIN, BARON DE LA), représentant en 1843, en 1849 et en 1871, sénateur de 1875 à 1876, né au château de Chaligny, près de Sainte-Péruine (Vendée) le 29 janvier 1804, mort à Nantes (Loire-Inférieure) le 19 janvier 1876, appartenait à une ancienne famille légitimiste, et s'occupait à la fois d'agriculture et de politique. Riche propriétaire dans la Loire-Inférieure, conseiller d'arrondissement de Savenay, après son mariage (1835) avec Mlle Marie de Couëssin, conseiller général du canton d'Herbignac, il se présenta à la députation, le 1^{er} août 1846, dans le 7^e collège de la Loire-Inférieure (Savenay), et échoua avec 141 voix contre 170 à l'élu, M. Ternaux-Compans; il fut plus heureux le 23 avril 1848, aux élections pour l'Assemblée constituante, et fut élu représentant de la Loire-Inférieure, le 11^e sur 13, par 73,822 voix (124,699 votants, 153,494 inscrits); il siégea à la droite royaliste, fit partie du comité des affaires étrangères, et vota pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, pour la réduction de l'impôt du sel, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, contre l'abolition de l'impôt des boissons. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du même département à l'Assemblée législative, le 5^e sur 11, par 70,337 voix (148,353 inscrits), il opina, comme précédemment, avec les légitimistes, pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, protesta contre le coup d'Etat du 2 décembre

1851, fut enfermé à Mazas, et, rendu à la liberté, se consacra à l'exploitation de ses propriétés, et collabora aussi à *l'Espérance du peuple* de Nantes, dont son père était le directeur. Il se présenta, le 29 février 1852, au Corps législatif dans la 2^e circonscription de la Loire-Inférieure, mais il n'obtint que 9,894 voix contre 11,723 à l'élu officiel, M. Desmars. Il fut, sous l'empire, l'un des correspondants officiels du comte de Chambord, et, le 8 février 1871, fut élu représentant de la Loire-Inférieure à l'Assemblée nationale, le 6^e sur 12, par 61,214 voix (95,897 votants, 155,400 inscrits); il fit partie de la réunion des Réservoirs, présida le groupe des chevaliers légers, et vota avec l'extrême droite: pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la chute de Thiers au 24 mai, pour le septennat, la loi des naires, l'état de siège, contre le ministère de Broglie, contre les amendements Wallon et Pascal Duprat, contre les lois constitutionnelles. Lors de l'élection des sénateurs inamovibles par l'Assemblée nationale (décembre 1875), il conclut avec la gauche, au nom d'un petit nombre de membres de l'extrême-droite, le compromis qui aboutit à l'élection de ces derniers à la Chambre haute. Cette tactique lui fut vivement reprochée, et il dut s'en expliquer dans une longue lettre adressée au journal *l'Union* (11 décembre 1875). Élu, lui-même, le 11 décembre, par l'Assemblée nationale, sénateur inamovible, le 22^e sur 75, par 357 voix (690 votants), il n'eut pas le temps de siéger, et fut surpris par la mort le 19 janvier 1876.

ROCHETTE (ATHANASE-LOUIS-ANTOINE POICTEVIN, BARON DE LA), député de 1876 à 1879, né à Assérac (Loire-Inférieure) le 2 juin 1837, mort à Paris le 4 mars 1879, fils aîné du précédent, était propriétaire et maire d'Assérac. Il suivit la carrière militaire et servit, de 1861 à 1868, dans l'armée pontificale, en qualité d'officier de dragons. Il assista à la bataille de Mentana, fut cité à l'ordre du jour, prit part à la guerre franco-allemande, comme lieutenant-colonel d'un régiment de mobilisés, et fut décoré de la Légion d'honneur après la campagne. Propriétaire du journal *l'Espérance du Peuple*, il se présenta, comme candidat légitimiste, aux élections législatives de 1876, et fut élu, au second tour de scrutin, le 5 mars, député de la 2^e circonscription de Saint-Nazaire, par 7,622 voix (12,847 votants, 18,453 inscrits), contre 5,217 au candidat républicain, M. Benoît. Il siégea dans la minorité de droite et combattit la politique des 363. Réélu, le 14 octobre 1877, par 9,103 voix (12,732 votants, 18,806 inscrits), contre 3,692 à M. Benoît, il eut, en 1878, avec un député de la gauche, M. Laisant, un duel dans lequel il fut légèrement blessé. Décédé le 4 mars 1879, il fut remplacé, le 6 avril suivant, par son frère, M. Ernest de la Rochette. Chevalier de Pie IX et de Saint-Grégoire-le-Grand.

ROCHETTE (ERNEST-LÉON-ZACHARIE POICTEVIN, BARON DE LA), député de 1879 à 1889, né à Assérac (Loire-Inférieure) le 20 mai 1847, frère du précédent, était étranger à la politique militante, lorsqu'il fut élu, le 6 avril 1879, député de la 2^e circonscription de Saint-Nazaire, par 8,393 voix (8,873 votants, 19,327 inscrits), en remplacement de son frère, décédé. Il siégea, comme lui, à l'extrême droite, et fut réélu, le 21 août 1881, par 7,835 voix (11,897 votants, 19,365 inscrits), contre 4,045 à M. Benoît. Adversaire des divers cabinets qui se succédè-

rent au pouvoir, M. de la Rochette ne cessa de voter avec la minorité conservatrice, notamment contre les crédits du Tonkin, et fut inscrit, le 4 octobre 1885, sur la liste monarchiste de la Loire-Inférieure; élu, le 3^e et dernier, par 68,848 voix (121,471 votants, 165,624 inscrits), il opina, comme dans les législatures précédentes, avec la droite conservatrice et royaliste, et se prononça, en dernier lieu, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

ROCHOUX DE LA BOUIGE (JEAN-BAPTISTE), député en 1791, né et mort à des dates inconnues, receveur de la région avant la Révolution, puis administrateur du département de l'Indre en 1790, fut élu, le 29 août 1791, député de l'Indre à l'Assemblée législative, le 5^e sur 6, à la pluralité des voix. Il ne joua qu'un rôle fort effacé; son nom n'est pas cité au *Moniteur*.

ROCHUT (LOUIS), représentant en 1849, né à Bigoin (Saône-et-Loire) le 5 juin 1815, exerça la profession de vétérinaire à Nevers. Les opinions républicaines qu'il manifesta après la révolution de février 1848, le firent élire, le 13 mai 1849, le 4^e sur 7, représentant de la Nièvre à l'Assemblée législative, par 36,954 voix (65,811 votants, 88,114 inscrits). Il prit place à l'extrême gauche, dans le groupe de la Montagne, et vota avec la minorité démocratique: contre l'expédition de Rome, contre la loi Falloux-Pariet sur l'enseignement, contre la loi restrictive du suffrage universel. Sous l'Empire, il devint vétérinaire des écuries du prince Napoléon et cessa complètement de s'occuper de politique.

ROCOUAIN-DEVIIENNE (GILBERT-JULIEN-GABRIEL), député au Corps législatif en l'an XI, né à Ballou (Sarthe) le 3 novembre 1745, mort à une date inconnue, « fils de maître Julien Rocquain, receveur au grenier à sel de Ballou, et procureur fiscal dudit Ballou, et de dame Anne-Marguerite Lemore », fut d'abord employé à la ferme générale de Paris, et devint, en 1788, chef du bureau des privilégiés. Procureur-syndic de la commune de Ballou en 1790, fonctions qu'il exerça pendant plusieurs années, puis maire de cette commune et assesseur du juge de paix, il fut appelé aux fonctions de sous-préfet de Nogent-le-Rotrou après le 13 brumaire, et fut élu, le 9 thermidor an XI, par le Sénat conservateur, député d'Encre-et-Loir au Corps législatif, d'où il sortit en 1807. Il ne reparut plus sur la scène politique.

ROCQUE (JEAN-JOSEPH), député en 1789, né à Saint-Pons (Hérault) le 5 mai 1749, mort à une date inconnue, « fils de Pierre-Honoré Rocque, avocat au parlement, et de demoiselle Elisabeth Mas », était négociant à Saint-Pons, quand il fut élu, le 3 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Béziers, avec 302 voix (435 votants). Il vota obscurément avec la majorité et ne prit la parole qu'une fois pour demander la fixation à Béziers de l'évêché de l'Hérault. Après la session, il fut officier municipal, maire de

Saint-Pons, conseiller d'arrondissement et commandant de la garde nationale.

RODAT (PIERRE-MARIE-HENRI), représentant en 1813 et en 1819, né à Sainte-Radegonde (Aveyron) le 11 février 1803, mort à Rodez (Aveyron) le 2 avril 1875, fils de Rodat d'Olemps (P. A. A.) (Voy. plus bas), étudia le droit et fut reçu avocat. Il entra dans la magistrature, et fut nommé (1833) substitut du procureur du roi à Espalion. L'année suivante, il passa à Rodez en la même qualité, et donna sa démission en 1811, pour se faire inscrire au barreau et faire librement de l'opposition au gouvernement de juillet. Élu, le 23 avril 1813, représentant de l'Aveyron à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 10, par 33,437 voix (33,119 votants, 105,443 inscrits), il fit partie du comité de la justice, et vota avec la droite : pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, pour la proposition Râteau, contre l'amnistie, contre l'abolition de l'impôt des boissons. Réélu, le 13 mai 1819, représentant du même département à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 8, par 45,085 voix (79,850 votants, 112,514 inscrits), il suivit la même ligne politique que précédemment, appuya l'expédition de Rome et toutes les lois répressives qui eurent l'agrément de la majorité, et se sépara de la politique particulière de l'Élysée lorsque le président entra en lutte contre la majorité de l'Assemblée. Sous l'Empire, il se présenta, le 23 mai 1869, comme candidat indépendant, dans la 1^{re} circonscription de l'Aveyron, et réunit 10,291 voix contre 20,273 à l'élu officiel, M. Girou de Buzareingues. Depuis 1851, il avait repris sa place au barreau de Rodez.

RODAT (ARMAND-HENRI-LUCIEN), député de 1831 à 1835 et de 1887 à 1889, né à Rodez (Aveyron) le 31 juillet 1812, fils du précédent, entra dans l'administration après le 4 septembre 1870, et fut, du 14 septembre au 2 décembre suivant, sous-préfet de Millau. Candidat républicain modéré aux élections législatives de 1876 dans la 2^e circonscription de Rodez, il échoua, au second tour de scrutin, le 5 mars, avec 5,814 voix contre 7,178 à l'élu conservateur, M. Roques. Il se représenta sans plus de succès, le 14 octobre 1877, et obtint alors 3,946 voix contre 6,258 à l'élu officiel, M. Azémar, et 2,157 à M. Mazenq. Au renouvellement du 21 août 1881, M. Rodat devint député de la 2^e circonscription de Rodez, par 7,267 voix (12,974 votants, 16,858 inscrits), contre 5,679 au député sortant. Il siégea dans la majorité opportuniste qui soutint les cabinets Ferry et Gambetta et qui vota les crédits du Tonkin. Secrétaire de la Chambre, il prit plusieurs fois la parole, notamment dans les discussions de la loi sur les récidivistes et du projet de code rural, et ne se représenta pas en 1885. Mais, le 27 février 1887, le décès de M. Roques ayant produit une vacance dans la représentation du département, M. Rodat fut élu député de l'Aveyron par 55,748 voix (63,250 votants, 116,628 inscrits), contre 1,151, à M. Soubricé. Il reprit sa place à gauche, soutint les divers ministères qui se succédèrent au pouvoir, déposa (juin 1887) un amendement à la loi militaire tendant à l'incorporation des séminaristes dans le corps des infirmiers même en temps de paix, parla (juin

1888) sur la responsabilité des accidents des victimes du travail, et se prononça, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

RODAT D'OLEMPS (ANTOINE-FRANÇOIS), député en 1789, au Conseil des Anciens et au Corps législatif, né à Olemps (Aveyron) le 2 octobre 1751, mort à une date inconnue, était propriétaire, cultivateur dans sa commune natale quand il fut élu, le 20 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Rodez, avec 103 voix sur 193 votants. Il prêta le serment du Jeu de paume, fut membre du comité féodal, et obtint un congé le 30 septembre 1790. Nommé administrateur de l'Aveyron, le 17 septembre 1791, il fut de nouveau élu, le 24 germinal an VI, député de l'Aveyron au Conseil des Anciens, par 205 voix (280 votants). Il vota obscurément avec la majorité, se rallia au 13 brumaire, et fut encore choisi, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, pour représenter l'Aveyron au Corps législatif; il y fut réélu, le 28 ventôse an X, et en sortit en l'an XV.

RODAT D'OLEMPS (PIERRE-ANTOINE-AMANS), député de 1830 à 1836, né à Rodez (Aveyron) le 24 mars 1777, mort à Rodez le 10 février 1846, était maire de Rodez, lorsqu'il fut élu, le 3 juillet 1830, député de l'Aveyron, au grand collège, par 75 voix (95 votants, 163 inscrits). Huit jours auparavant il avait échoué, dans le 1^{er} arrondissement de l'Aveyron (Rodez), avec 81 voix contre 116 à l'élu M. Delauro. Il adhéra au gouvernement de Louis-Philippe, fut nommé conseiller de préfecture de l'Aveyron le 21 novembre suivant, et réélu député, le 17 janvier 1831, par 222 voix (265 votants, 649 inscrits). Il appartenait à la majorité conservatrice et échoua au renouvellement du 5 juillet 1831, à la fois dans le 1^{er} et dans le 3^e collège de l'Aveyron; à Rodez il obtint 48 voix contre 108 à l'élu, M. Merlin, et, à Espalion, 34 voix contre 75 à l'élu, M. Daudé. Secrétaire de la Société d'agriculture de Rodez, et correspondant du conseil supérieur de l'agriculture.

RODET (CLAUDE-LOUIS), député de 1818 à 1824 et de 1829 à 1830, né à Bourg (Ain) le 29 septembre 1768, mort à Bourg le 31 octobre 1833, était avocat dans sa ville natale au moment de la Révolution. En 1791, il s'engagea dans le 3^e bataillon des volontaires de son département, fit campagne sur le Rhin et fut nommé officier-payeur. Retiré du service à la paix de Campo-Formio, il reprit sa place au barreau, et devint conseiller municipal de Bourg sous l'Empire. Il s'engagea de nouveau en 1814 pour repousser l'invasion, fut proscrit en 1815, à la seconde Restauration, mais obtint sa grâce peu après. Élu, le 20 décembre 1818, député du grand collège de l'Ain, par 270 voix (453 votants, 647 inscrits), il prit place parmi les constitutionnels, repoussa la question d'indignité lors de l'élection de Grégoire, et vota contre les lois suspensives de la liberté individuelle et de la liberté de la presse et contre le nouveau système électoral. Le 25 mai 1819, il attaqua le ministère à propos d'un secours accordé aux missionnaires de la rue du Baz; il traita ces missions de « scandaleuses » et leur reprocha

d'exciter l'intolérance et les troubles domestiques. Les élections du 25 février 1824 ne lui furent pas favorables; il échoua dans le 1er arrondissement électoral de l'Ain (Bourg), avec 100 voix contre 127 à Pélou, M. Varonno de Fenille; mais il reentra au parlement comme député du 2^e arrondissement électoral du même département (Trévoux), le 26 mai 1829, élu par 83 voix (132 votants, 165 inscrits), contre 35 à M. Ainaud, et fut réélu, le 23 juin 1830, par 96 voix (155 votants, 173 inscrits), contre 55 à M. Groppo. Il reprit sa place à l'opposition et vota l'Adresse des 221. Nommé, en 1830, conseiller de préfecture, il donna sa démission de député, remplît ses nouvelles fonctions jusqu'à sa mort, et fut remplacé à la Chambre, le 31 octobre, par M. Lorrin.

RODEZ-BENAVENT (MARIE-THÉOPHILE, VICOMTE DE), représentant en 1871, sénateur de 1876 à 1879, né à Montpellier (Hérault) le 27 août 1817, mort au château de Val-Marie (Hérault) le 13 septembre 1883, descendant en ligne directe de l'ancienne maison des comtes souverains de Rodez, riche propriétaire, un des membres les plus en vue du parti légitimiste dans l'Hérault, s'occupa d'agriculture sous le second empire, se mêla aux luttes électorales, et fonda à Montpellier, en 1869, le *Journal l'Union nationale*. Conseiller municipal de Montpellier (août 1870), conseiller d'arrondissement de Ganges, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de l'Hérault à l'Assemblée nationale, le 8^e et dernier, par 49,401 voix (83,483 votants, 141,397 inscrits). Il prit place à l'extrême-droite, fit partie de la réunion des Réservoirs, signa l'adresse des députés syllabistes au pape, adhéra à la proposition de M. La Rochefoucauld demandant le rétablissement de la monarchie, fut membre des commissions chargées de l'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale, sur la situation des classes ouvrières, parla sur les nouvelles lignes concédées à la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, fit voter un amendement tendant à déclarer d'utilité publique l'embranchement de Quissac à Montpellier pour favoriser l'exploitation des bassins houillers d'Alais et de la Grand-Combe, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat, contre le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon et contre les lois constitutionnelles. Réélu conseiller général du canton de Ganges en octobre 1874, il fut candidat à un siège de sénateur inamovible pour lequel il n'obtint que 329 voix, et fut élu sénateur de l'Hérault, le 30 janvier 1876, par 221 voix (416 votants). Il prit de nouveau place à droite et vota pour la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Broglie. Ayant échoué au renouvellement triennal du 5 janvier 1879, avec 139 voix sur 415 votants, il ne se représenta plus.

RODIÈRE (JEAN-ANGELO-MARTIN), député de 1820 à 1821, né à Castelnaudary (Aude) le 11 novembre 1774, mort à une date inconnue, propriétaire à Miraval (Aude), fut élu, le 4 novembre 1820, député de l'arrondissement électoral de l'Aude (Castelnaudary) par 329 voix (615 votants, 711 inscrits) contre 275 à M. Martin. Il vota silencieusement avec la majorité et reentra dans la vie privée en 1824.

ROEDERER (PIERRE-LOUIS, COMTE), député en 1789, membre du Sénat conservateur, pair

des Cent-Jours et pair de France, né à Metz (Moselle) le 15 février 1751, mort à Bois-Roussel (Orne) le 17 décembre 1835, « fils de Monsieur Pierre-Louis Roederer, avocat à la cour, conseiller du roi, substitut de M. le procureur général, et de dame Marguerite Gravelotte », fit ses études à Metz, son droit à Strasbourg, et, malgré son peu de goût pour la procédure, acheta, en 1783, sur l'avis de son père, une charge de conseiller au parlement de Metz. Il était alors fort imbu des idées de J.-J. Rousseau et l'un des membres les plus actifs de l'Académie de Metz. La convocation des États-Généraux le lança dans la politique; il se montra partisan des idées nouvelles, et fut élu, le 26 octobre 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Metz (ville), avec 62 voix (83 votants), en remplacement de M. Poutet dont l'élection avait été annulée. Il prit de suite à l'Assemblée une situation importante, fut nommé commissaire pour examiner les plans d'une banque nationale, et parut souvent à la tribune, où il demanda, non sans éloquence, la réforme de l'ordre judiciaire et l'établissement du jury, la suppression des ordres religieux, des corporations et des jurandes, des distinctions et des titres nobiliaires. Il fut aussi l'un des premiers à réclamer la liberté de la presse et l'égalité des droits politiques pour tous les citoyens, à quelque classe ou culte qu'ils appartenissent. Secrétaire de l'Assemblée, membre du comité de Constitution et du comité des impôts, ce fut surtout dans ce dernier comité qu'il fit preuve de réels talents. Rédacteur et rapporteur des lois sur le timbre, sur les patentes, sur la contribution foncière et mobilière, il eut une part prépondérante à l'organisation des finances et émit des vues très sages sur l'émission des assignats. Il prit aussi la parole à propos de la vente des biens du clergé; il n'est du reste guère de discussions importantes auxquelles il ne se soit mêlé. Après la session, il fut élu, le 10 novembre 1791, procureur général syndic de Paris, et fut, en cette qualité, mêlé aux mouvements populaires dirigés contre la royauté. Ce fut lui qui rédigea « l'instruction sur la manière de se servir de la guillotine » qui venait d'être adoptée (31 mai 1791). La première exécution n'eut lieu que le 25 avril 1792, et Roederer écrivit à cette occasion à La Fayette : « Le nouveau mode d'exécution, Monsieur, du supplice de la tête tranchée, attirera certainement une foule considérable à la Grève; et il est intéressant de prendre des mesures pour qu'il ne se commette aucune dégradation à la machine. » Jusqu'au 20 juin, Roederer eut l'appui de la Société des Jacobins, dont il faisait partie; mais ayant alors blâmé l'envahissement des Tuileries, qu'il fut impuissant à empêcher, et ayant demandé, à la barre de l'Assemblée législative, que cette Assemblée refusât les honneurs de la séance aux bandes d'hommes armés qui lui présentaient des pétitions et lui imposaient leur volonté, il fut dénoncé comme contre-révolutionnaire. Le 19 août, lors qu'il apprit les dangers qui menaçaient Louis XVI, il se rendit en hâte aux Tuileries et engagea le prince à se réfugier à l'Assemblée; lui-même voulut conduire et protéger la famille royale. La commune de Paris blâma hautement cette conduite, et, à l'instigation de quelques-uns de ses membres, et sur l'impulsion de Marat, elle lança contre lui un mandat d'arrêt; l'Assemblée ne permit pas sa mise en jugement. Roederer se consacra alors à une active collaboration au *Journal de Paris*,

dans lequel, le 6 janvier 1793, il refusa à la Convention le droit de juger Louis XVI. Mais la chute des Girondins, les journées des 31 mai et 2 juin 1793 lui imposèrent silence; il disparut pendant la tourmente révolutionnaire jusqu'à la chute de Robespierre. Nommé alors professeur d'économie politique aux Ecoles centrales, redevenu collaborateur du *Journal de Paris*, et appelé à l'Institut en juin 1796, dans la classe des sciences morales et politiques, il fonda au mois d'août suivant le *Journal d'économie publique, de morale et de politique*, qui paraissait tous les décades. Il resta toujours suspect et ne put échapper au 18 fructidor que par l'intervention de Talleyrand. Aussi applaudit-il au 18 brumaire. Ce fut lui qui écrivit l'*Adresse aux Parisiens* placardée sur les murs de la capitale, le matin du 18, et que son fils avait composée typographiquement dans une imprimerie où l'avaient placé Regnault de Saint-Jean-d'Angely. Appelé alors au Sénat conservateur, il refusa cette place pour prendre celle de conseiller d'Etat, le 4 nivôse an VIII. Quelques jours après, le 13 nivôse, il fut nommé ministre plénipotentiaire, et se rendit en Suisse puis en Hollande. A son retour (ventôse an X), il eut la direction des théâtres et de l'instruction publique, et élabora un projet pour l'enseignement classique qu'il n'eut pas le temps d'appliquer. Nommé, le 27 fructidor an X, membre du Sénat conservateur, il répondit, suivant un biographe, au premier consul qui lui disait : « Eh bien, citoyen Roderer, nous vous avons placé entre les pères consorts ». — Oui, général, vous m'avez envoyé *ad patres* ». Membre de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XII), commandeur de l'ordre (25 prairial), il alla, en 1806, au nom du Sénat, féliciter Joseph Bonaparte de son avènement au trône de Naples. Retenu par ce prince, dont il devint, avec l'agrément de l'empereur, le ministre des Finances, il jeta les bases des importantes réformes financières qui furent appliquées sous le règne de Murat. Grand-officier de la Légion d'honneur (6 décembre 1807), créé comte de l'Empire le 2 février 1809, nommé administrateur du grand-duché de Berg le 23 septembre 1810, Roderer senta en France en 1813. Deux ans auparavant, l'empereur avait songé à l'appeler au ministère du Commerce; mais une note confidentielle qui lui fut remise à cette occasion modifia ses intentions; elle portait : « Roderer, de l'esprit, même du talent, mais sec, entêté, cassant, systématique, économiste; il l'a prouvé sans succès à Naples; c'est un homme effrayant. » Roderer fut nommé préfet de l'Aube le 21 février 1814, resta à peine quatre jours à Troyes, chassé par l'invasion, et, au retour des Bourbons, fut remplacé par M. de Mézi. Il s'en plaignit dans une lettre au roi (5 août 1814) : « J'éprouve déjà le malheur, écrivait-il, qui s'attache à un nom que l'on a considéré comme exclu des honneurs de V. M., lorsqu'on ne l'a pas vu figurer dans le corps qui succédoit au Sénat. Ce sentiment est tel que personne n'ose plus prononcer ce nom devant V. M., et le prince de Wagram, mon oncle, qui devrait être près d'Elle mon protecteur, s'est cru lui-même condamné au silence. » Il n'obtint qu'une somme de 2,000 francs (février 1825) pour l'indemniser des frais de son court passage à Troyes. Nommé, pendant les Cent-Jours, pair par l'Empereur, le 2 juin 1815, il fut, au retour de Gand, éliminé (avril 1816) de l'Institut et de toutes ses fonctions publiques. Il se retira alors à Bois-Roussel et s'occupa de littérature. La révolution de 1830

lui rendit sa place à l'Académie des sciences morales et politiques et le rappela à la Chambre des pairs, le 11 octobre 1832. Quelques années après, en 1835, il publia sa *Lettre aux constitutionnels*, dans laquelle il attaquait la formule parlementaire : « Le roi régné et ne gouverne pas ». Il mourut la même année. Mallet du Pan a caractérisé, un peu trop sévèrement, l'habileté et la souplesse politique de Roderer en disant : « Il a serpenté avec succès au travers des orages et des partis, se réservant toujours des expédients, quel que fût l'événement. » On a de lui : *La députation aux Etats-Généraux* (1788); *Mémoire sur l'administration du département de Paris* (1792); *Louis XII* (1820); *François Ier* (1825); *Chronique des cinquante jours, du 20 juin au 10 août 1792* (1832); *Mémoire pour servir à l'histoire de la société polie en France* (1835); *Comédies historiques* (1827-1830), etc.

RÖDERER (ANFOINE-MARIE, BARON), pair de France, né à Metz (Moselle) le 14 mai 1782, mort à Paey (Eure) le 15 mars 1865, fils du précédent et de « madame Eve-Reine-Louise Guaita, citoyenne de Francfort », débuta dans l'administration le 8 vendémiaire an VIII, comme auditeur au conseil d'Etat. Employé au ministère des Affaires étrangères (février an VIII), puis secrétaire de légation à Lunéville, à Amiens et à Paris lors du traité de paix avec l'Amérique, il remplit encore dans la diplomatie le poste de secrétaire de légation (13 frimaire an XI) lors de la négociation pour l'acte de médiation de la Suisse, et fut envoyé à Naples (1^{er} février 1806). Le 22 novembre de la même année, il fut nommé directeur général des contributions directes. Chambellan du roi de Naples le 25 février 1807, il fut promu, le 8 mai 1808, chevalier de l'ordre royal des Deux-Siciles, et devint successivement préfet du département de Trasi-mène (6 septembre 1809), puis de celui de l'Aube (24 février 1814). Eloigné des fonctions publiques sous la Restauration, le baron Roderer fut élevé à la dignité de pair de France le 23 septembre 1815. Il opta jusqu'à la révolution de février pour le gouvernement de Louis-Philippe. On a de lui : *Comédies, proverbes et parades* (1824-1825); *Intrigues politiques et galantes* (1832).

RÖDERER (LOUIS), député de 1877 à 1879, né à Reims (Marne) le 5 avril 1815, mort à Reims le 27 juillet 1880, était négociant en vins de champagne à Reims. Candidat officiel du gouvernement du seize mai, le 14 octobre 1877, il fut élu député de la 2^e circonscription de Reims par 9,610 voix (18,359 votants, 20,896 inscrits), contre 8,575 à M. Thomas, républicain. Cette élection fut invalidée par la majorité, et M. L. Roderer s'étant représenté le 7 juillet 1878, échoua avec 9,111 voix, contre 9,305 à l'élu républicain, M. Thomas.

ROEMERS (CHARLES-CLÉMENT, BARON DE), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif, né à Maëstricht (Meuse-Inférieure) le 31 janvier 1718, mort à une date inconnue, « fils de Jean-Winand Roemers et de Catherine-Émerance Van Bergh », était juriconsulte dans sa ville natale, quand il fut élu, le 21 germinal an V, député de la Meuse-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents, par 60 voix (82 votants). Il fit partie du comité judiciaire dont il devint secrétaire, soutint le projet sur